



Centre-Val de Loire
LA RÉGION
360°

Synthèse

**SRADDET
CENTRE
VAL DE LOIRE**



/// La Région 360° est un document fondateur et visionnaire. ///

À l'heure où les transformations institutionnelles, économiques, numériques et sociétales s'amplifient, il nous faut collectivement travailler à dynamiser toujours plus le développement du Centre-Val de Loire, à renforcer encore notre attractivité économique et touristique, à faciliter la vie et le bien-être de nos concitoyens, à préserver et valoriser nos ressources naturelles et la richesse de notre patrimoine. À l'heure où le dérèglement climatique s'accélère, ces objectifs prennent place dans le défi planétaire qu'il nous faut relever. Face à ces enjeux, nous proposons de partager une ambition forte qui doit permettre d'assurer un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires de notre région.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a considérablement renforcé le rôle de la Région en matière de développement économique, de transport, d'environnement et d'aménagement du territoire. Elle nous confie désormais la responsabilité d'élaborer un document stratégique pour l'ensemble du territoire régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Parce que c'est en prenant en compte avec énergie l'ensemble des enjeux qui sont devant nous que nous pourrons bâtir une stratégie d'aménagement cohérente porteuse de sens, nous avons voulu, à travers le SRADDET, porter une vision à 360° de notre territoire. Parce qu'il est plus que jamais indispensable d'ouvrir nos regards au-delà de nos frontières régionales, nous avons bâti une stratégie à 360° englobant tous les champs du possible et affirmant des coopérations renforcées avec nos voisins. Parce que ce n'est qu'ensemble, acteurs publics, privés et citoyens que nous pourrons donner corps à ce projet collectif, le SRADDET de la région Centre-Val de Loire propose une vision à 360° partagée et non une ambition imposée.

Ce document est fondateur par sa portée.

Il dépasse le cadre de l'ambition, pour proposer aux collectivités infrarégionales un chemin partagé, devant être traduit dans les différents documents locaux d'urbanisme. Il propose à chaque territoire de notre région, à travers 4 orientations et 20 objectifs, d'être pleinement acteur de notre avenir collectif.

Ce document est visionnaire car il appelle, pour le présent et pour l'avenir, un engagement déterminé et passionné de tous.

Il dessine à moyen et long terme les choix d'aménagement pour notre région. Il propose de conjuguer solidarité et ambition pour chacun de nos territoires, au service d'une véritable cohésion régionale. Enfin et surtout, il pose un acte de responsabilité face aux défis qui attendent notre région, ses territoires et ses habitants.

Nous souhaitons que chacune et chacun des habitants de notre région puisse faire sienne cette ambition pour l'avenir de notre région et concourir, avec nous, à relever les grands défis d'une région agile, innovante et solidaire.



François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire



L'essentiel du SRADET

Un SRADET pour une Région 360°

La loi a confié aux Régions l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADET. Il est le document de référence pour l'aménagement du territoire régional. Il fixe les orientations en matière d'équilibre du territoire, de transports, de climat, de biodiversité ou encore de déchets. Désormais, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Chartes de Parcs Naturels Régionaux, les Plans de Déplacements Urbains, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, ainsi que les acteurs du secteur des déchets doivent prendre en compte et être compatibles avec le SRADET.

Le SRADET, c'est quoi ?

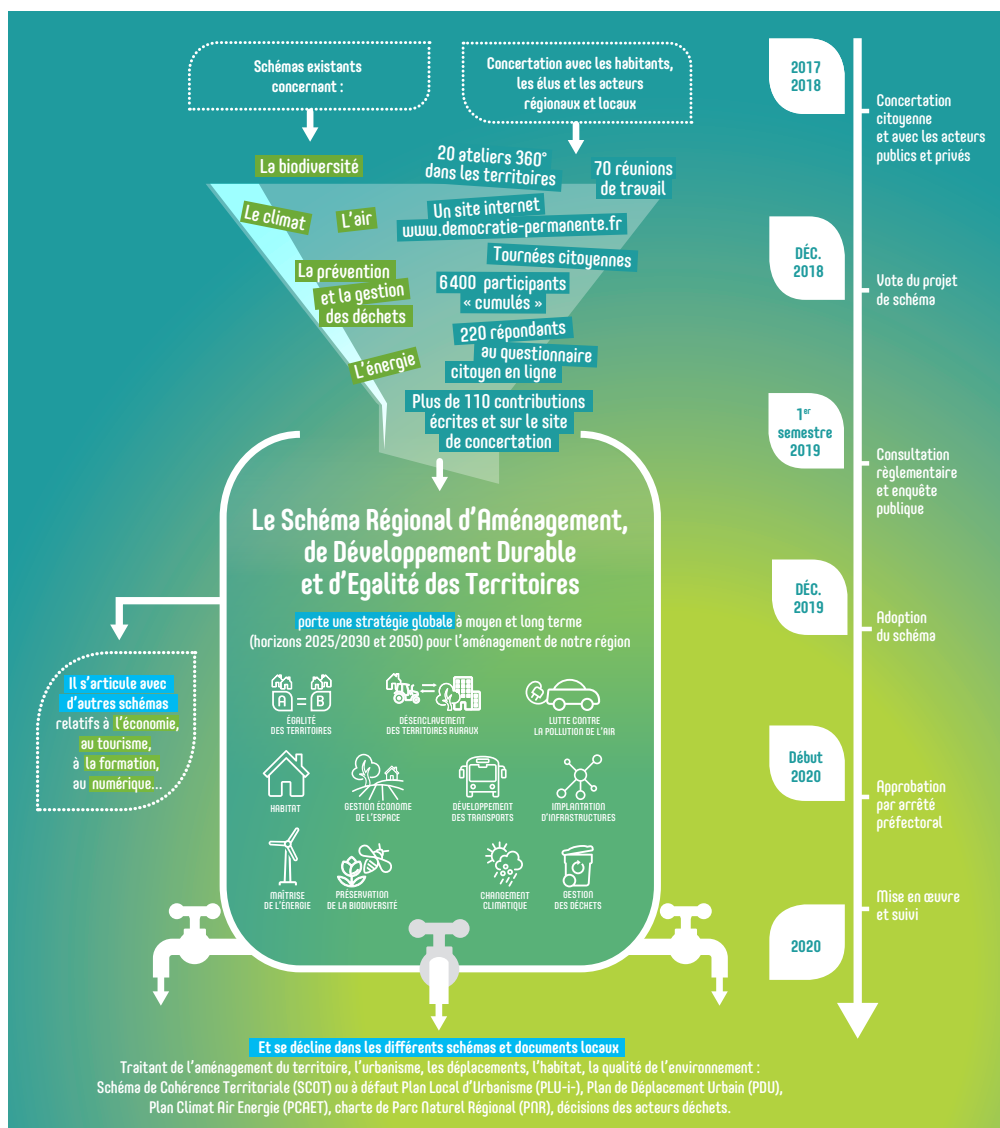
Concrètement, le SRADET se compose de :

- **Rapport**, qui comprend le diagnostic du territoire, les orientations stratégiques et les objectifs à moyen et long termes (2030 et 2050). Il est pris en compte par les documents locaux.
- **Fascicule**, qui comprend les règles générales et les recommandations permettant la mise en œuvre du SRADET. Les documents locaux doivent être compatibles avec les règles générales.

Le Conseil régional a ainsi souhaité associer le plus largement possible les citoyens et tous les acteurs régionaux.

Plus de 6 400 participants ont pu s'exprimer en 2017 et 2018 au travers des ateliers 360° au plus près des territoires de la région, d'un espace de contribution en ligne, d'un appel à contributions écrites ouvert à tous et qui a particulièrement mobilisé les SCoT et les intercommunalités, et de nombreuses réunions institutionnelles et techniques. Les consultations réglementaires menées en 2019 (avis des personnes publiques associées et enquête publique) ont permis d'associer les collectivités, partenaires et citoyens à la finalisation du schéma, avec près de 240 avis et observations écrites.

En Centre-Val de Loire, nous avons voulu un SRADET portant **une vision à 360°** pour dessiner l'avenir de la région Centre-Val de Loire. Ce 360° permet de développer davantage de coopérations, de construire collectivement l'avenir et de donner corps à une stratégie d'aménagement cohérente.





La stratégie d'aménagement pour un Centre-Val de Loire accueillant,

Pour relever les défis de l'équilibre, de l'attractivité et de la durabilité, la Région 360° propose 4 orientations stratégiques, 20 objectifs et 47 règles générales qui, à travers leur mise en œuvre, traduisent une stratégie d'aménagement ambitieuse pour une région accueillante, rayonnante et responsable. Cette stratégie propose un écosystème de territoires solidaires qui portent une volonté commune d'équilibre du développement pour notre région. Ce projet d'aménagement passe par :

• Le renforcement d'une armature territoriale régionale, originale, facteur de dynamisme

Notre région compte 2 métropoles, 6 pôles régionaux et 16 pôles d'équilibre et de centralité. De par leur taille, ces pôles urbains ne peuvent se développer et assurer l'animation de l'ensemble du territoire régional que par une coopération accrue et dynamique : coopérations renforcées entre les 2 métropoles pour prendre place dans la dynamique nationale et européenne ; coopérations des métropoles et des pôles structurants de nos départements ; coopérations avec les villes moyennes et la ruralité pour un aménagement solidaire de tout le territoire régional.

Nous devons ensemble être les garants de cette cohésion régionale au service d'un aménagement solidaire du territoire.

• Des spécificités et des atouts locaux à promouvoir par une synergie renforcée entre les territoires

La région Centre-Val de Loire est composée de trois grands systèmes territoriaux : le nord régional, le Val de Loire, le Berry.

Le projet régional ne porte pas de vision uniformisatrice mais affirme au contraire que tous les territoires doivent pouvoir construire et porter un véritable développement, appuyé sur leurs spécificités. L'avenir de la région se construira avec des territoires soudés et coopérants. Les actions de réciprocity entre villes et campagnes, entre centres et périphéries, comme les convergences entre les villes, les agglomérations et les métropoles constituent cette armature urbaine.

• Un dialogue et des coopérations avec les régions et les territoires qui nous entourent

Pour permettre au Centre-Val de Loire d'occuper une place forte au sein du territoire national et européen, la région affirme la nécessité de travailler à une coopération approfondie avec les régions voisines. Ces coopérations peuvent se concrétiser par des grands projets régionaux, comme la Loire à Vélo par exemple, ou par une coordination renforcée permettant d'assurer au mieux les continuités des infrastructures de transport, des services, des milieux naturels.

■ UN PROJET SPATIAL QUI :

Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filières industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire




- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional



- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux



-  Métropoles
-  Pôles régionaux
-  Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

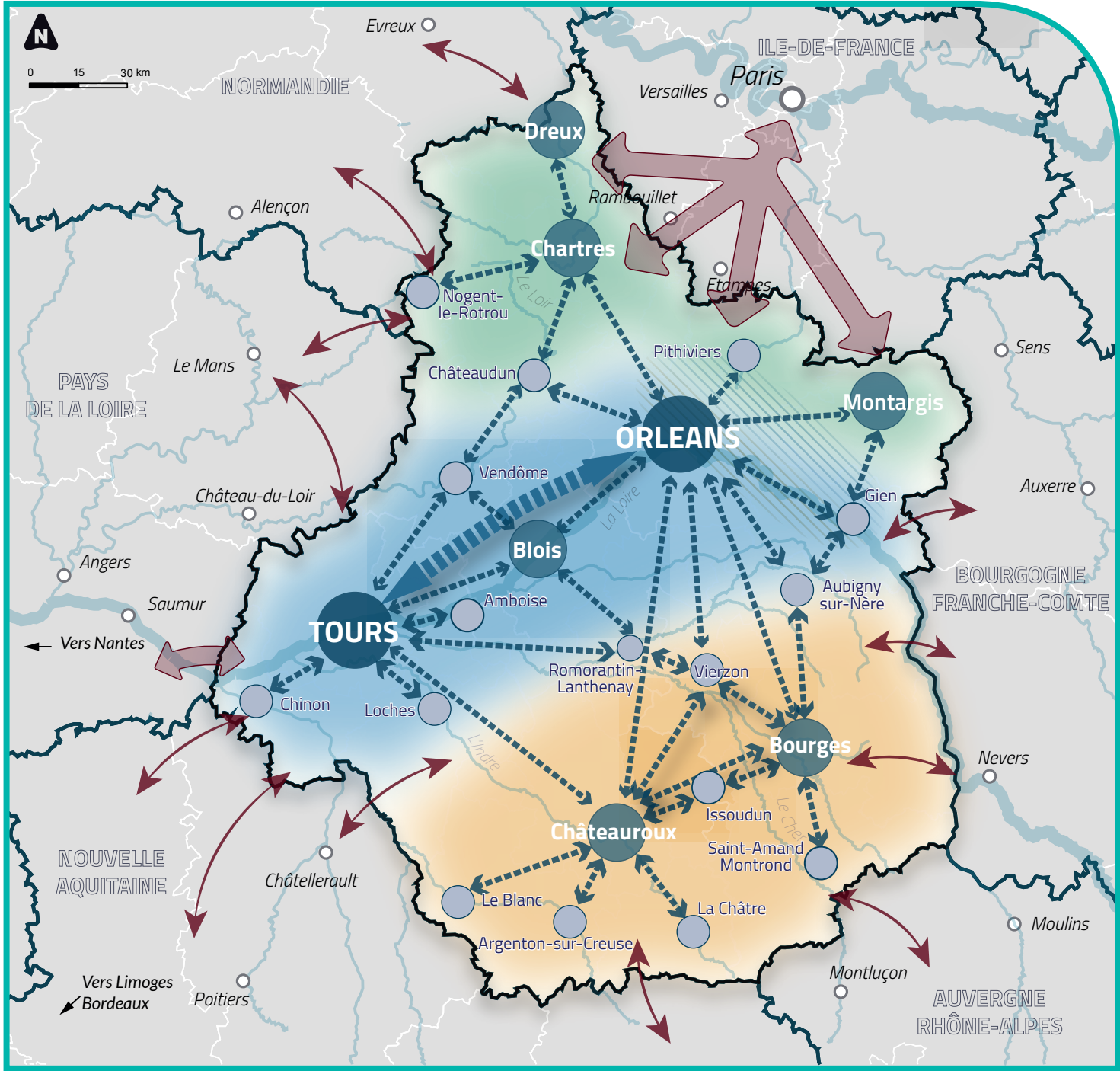
-  Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles
-  Renforcer spécifiquement :
 - les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocity urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

-  Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes
-  Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

à l'horizon 2030, rayonnant, responsable



Les objectifs et les règles générales du SRADDET

Les **OBJECTIFS** : Les plans et programmes devront les prendre en compte et ne pas s'en écarter fondamentalement.



Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée

- 01 ■ La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire
- 02 ■ Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent
- 03 ■ Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement
- 04 ■ Une région coopérante avec les régions qui l'entourent



Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

- 05 ■ Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers
- 06 ■ Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques
- 07 ■ Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique
- 08 ■ Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional
- 09 ■ L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi

Les **RÈGLES GÉNÉRALES** : Les plans et programmes locaux ne peuvent prendre des dispositions allant à l'encontre ou remettant en cause ces règles générales.



Équilibre du territoire

- 01 ■ Renforcer les coopérations territoriales et encourager les démarches mutualisées entre structures et acteurs porteurs de projets
- 02 ■ Tenir compte de l'armature territoriale régionale
- 03 ■ Garantir et renforcer les fonctions de centralité des différents pôles sur les territoires
- 04 ■ En vue de préserver les espaces agricoles et forestiers, identifier les secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée
- 05 ■ Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés
- 06 ■ Définir une part minimale de l'offre nouvelle de logements en renouvellement urbain et réhabilitation de l'existant
- 07 ■ Définir les objectifs de densité de logements pour les opérations d'aménagement
- 08 ■ Intégrer les principes d'urbanisme durable
- 09 ■ Privilégier l'implantation des activités commerciales dans les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier
- 10 ■ Privilégier l'implantation des projets d'équipements collectifs dans les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier et améliorer leur accessibilité
- 11 ■ Veiller à la cohérence des plans et programmes avec les Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique
- 12 ■ Définir des dispositions permettant le renouvellement des populations et l'attractivité du territoire, notamment par le maintien et l'accueil des jeunes
- 13 ■ Préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager
- 14 ■ Définir une stratégie partenariale en matière d'habitat
- 15 ■ Prioriser la reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain



Transports et mobilités

- 16 ■ Fixer un objectif de baisse de la part modale de la voiture individuelle solo et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans le secteur des transports
- 17 ■ Mettre en œuvre une gouvernance partenariale renforcée et des coopérations à l'échelle régionale sur la mobilité
- 18 ■ Mettre en œuvre une gouvernance partenariale régionale pour la sauvegarde des lignes de fret capillaire
- 19 ■ Favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales partout en région
- 20 ■ Tenir compte du schéma directeur des pôles d'échanges et gares routières
- 21 ■ Privilégier le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes
- 22 ■ Identification des itinéraires ferroviaires de voyageurs
- 23 ■ Identification des itinéraires routiers d'intérêt régional
- 24 ■ Veiller à l'information de la Région lors de la définition des voiries bénéficiant d'une voie réservée aux transports en commun
- 25 ■ Veiller à la cohérence des projets avec le Schéma National et Régional des Véloroutes
- 26 ■ Élaborer collectivement un plan régional de développement du vélo
- 27 ■ Favoriser les déplacements par modes actifs dans l'espace public

■ Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée

- 10 ■ Une qualité d'accueil et une attractivité renforcées pour booster notre développement économique et touristique
- 11 ■ Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive
- 12 ■ Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir
- 13 ■ Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- 14 ■ Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- 15 ■ La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe



■ Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable

- 16 ■ Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies
- 17 ■ L'eau : une richesse de l'humanité à préserver
- 18 ■ La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive
- 19 ■ Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée
- 20 ■ L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter



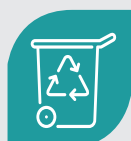
■ Climat air énergie

- 28 ■ Faire vivre une instance partenariale de pilotage de la transition énergétique à l'échelle régionale
- 29 ■ Définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, sobriété énergétique) et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération
- 30 ■ Renforcer la performance énergétique des bâtiments et favoriser l'éco-conception des bâtiments
- 31 ■ Articuler sur chaque territoire les dispositifs en faveur de la transition énergétique
- 32 ■ Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération
- 33 ■ Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et poids lourds à partir d'énergies renouvelables
- 34 ■ Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires (eau, risques, confort thermique, agriculture, sylviculture)
- 35 ■ Améliorer la qualité de l'air par la mise en place au niveau local d'actions de lutte contre les pollutions de l'air



■ Biodiversité

- 36 ■ Identifier et intégrer les continuités écologiques à l'échelle des territoires dans un document cartographique
- 37 ■ Définir des dispositions nécessaires à la préservation et la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000
- 38 ■ Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Natura 2000, dans le cadre de la planification du territoire
- 39 ■ Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement, dans le cadre des projets
- 40 ■ Identifier les mares, les zones humides, les haies bocagères et les pelouses sèches et calcicoles présentes dans les secteurs d'aménagements définis dans les documents d'urbanisme



■ Déchets et économie circulaire

- 41 ■ Mettre en place un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire
- 42 ■ Tenir compte des objectifs et contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions sur les déchets et l'économie circulaire
- 43 ■ Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- 44 ■ Tant que la région est en surcapacité de stockage et/ou d'incinération, il n'y a pas de création de nouvelles installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes, d'extension des capacités ni d'extension géographique des sites actuels, de reconstruction d'installations si les installations existantes venaient à fermer
- 45 ■ Anticiper la gestion des déchets en situation exceptionnelle
- 46 ■ Garantir le respect du principe de proximité pour les déchets non dangereux
- 47 ■ Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale



Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée

Notre région est riche de la diversité de ses territoires et de leurs spécificités. Elle est forte de son maillage de communes, dynamique par ses réseaux d'entreprises et pour la vitalité de sa société civile. À travers la Région 360°, nous souhaitons qu'une même ambition rassemble collectivités, chercheurs, entreprises, agriculteurs... et que la démocratie participative, à laquelle aspirent les habitants, permette d'écrire avec eux un avenir attractif, durable pour l'ensemble du territoire régional.

Nous nous engageons collectivement à renforcer les coopérations sur tous les sujets et à mieux associer les citoyens à l'action publique.



Les coopérations intercommunales existantes doivent être poursuivies en évoluant vers des échelles territoriales pertinentes. Nous devons mieux prendre en compte la réalité du territoire vécu par les habitants. Être une région forte implique de renforcer les liens de réciprocité entre l'urbain et le rural, parce que nous voulons garantir l'équilibre et l'équité notamment en matière de transports, d'énergie, de pérennité des ressources, d'accès au numérique...

Le Centre-Val de Loire doit également faire vivre et dynamiser les réseaux thématiques. Ce sont eux qui

permettent d'échanger les connaissances et les retours d'expériences susceptibles d'aider les territoires dans leurs projets.

Située au carrefour de trois dynamiques nationales en matière démographique et économique, la Région réaffirme la nécessité d'amplifier les coopérations avec les régions voisines. Elle saisira collectivement l'ensemble des opportunités offertes par la proximité avec l'Île-de-France et les complémentarités à valoriser avec les autres régions qui nous entourent.



Des territoires solidaires

Exemples de règles :

- **Règle 1** : Renforcer les coopérations territoriales et encourager les démarches mutualisées entre structures et acteurs porteurs de projets.
- **Règle 14** : Définir une stratégie partenariale en matière d'habitat.
- **Règle 17** : Mettre en œuvre une gouvernance partenariale renforcée et des coopérations à l'échelle régionale sur la mobilité.
- **Règle 28** : Mettre en œuvre une gouvernance partenariale renforcée et des coopérations à l'échelle régionale sur la mobilité.

Les objectifs :

- 01.** La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire
- 02.** Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent
- 03.** Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement
- 04.** Une région coopérante avec les régions qui l'entourent



Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

La région Centre-Val de Loire connaît un phénomène de métropolisation grandissant sur l'axe ligérien. Positif pour le développement régional, il doit être attentif à la préservation des ressources naturelles, de l'environnement, du cadre de vie et des paysages. Cette dynamique métropolitaine révèle une région plurielle et contrastée avec des territoires marqués par la ruralité et le vieillissement et d'autres arrimés à la dynamique francilienne.

L'équilibre social et territorial est au cœur du projet régional : il s'agit d'œuvrer au dynamisme de tous les territoires et à la préservation d'une offre de services de proximité, accessibles à l'ensemble de la population.



Créer **18 000** logements sociaux et en rénover **25 000** entre 2020 et 2030

100% du territoire régional couvert en très haut débit d'ici 2025

Pour répondre à cette problématique, le SRADDET porte une ambition collective forte en faveur d'un urbanisme et d'un habitat durables. Il réaffirme la nécessité, aussi bien dans nos métropoles et agglomérations que dans les territoires ruraux, d'une mobilité inclusive

et multimodale. Il fait le pari d'une meilleure prise en compte des évolutions sociétales, priorise l'accès pour tous aux nouveaux usages, notamment numérique, et propose de poursuivre la mobilisation pour un accès aux soins de qualité, dans la proximité.

Atteindre une densité de médecins généralistes de **1,3 pour 1000** habitants en 2030

Réduire de **50 %** le nombre de personnes sans qualification professionnelle



Les objectifs :

- 05.** Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers
- 06.** Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociaux, climatiques et économiques
- 07.** Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique
- 08.** Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional
- 09.** L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi



Diviser par **2** la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2025

Exemples de règles :

- Règle 3 :** Garantir et renforcer les fonctions de centralité des différents pôles.
- Règle 5 :** Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés.
- Règle 9 :** Privilégier l'implantation des activités commerciales dans les centres-ville, centres-bourgs et centres de quartier.
- Règle 15 :** Prioriser la reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain.
- Règle 19 :** Favoriser l'information, la distribution et les tarifications multimodales partout en région.



Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée

Le Centre-Val de Loire bénéficie d'une position stratégique entre l'Île-de-France et l'arc atlantique, qui, associée à des atouts spécifiques en matière de patrimoine, d'accessibilité routière et ferroviaire, de ressources naturelles, de savoir-faire et de ressources humaines, de capacités de recherche/développement... révèle une forte capacité d'attractivité.

Pour amplifier son rayonnement et œuvrer pour une croissance partagée, la région Centre-Val de Loire travaillera collectivement à l'amélioration des conditions nécessaires au développement économique et touristique.

Elle propose une offre foncière et immobilière adaptée afin de renforcer la qualité d'accueil et le maintien des entreprises sur nos territoires. De même, le SRADDET affirme comme un enjeu essentiel le maintien des jeunes dans les territoires régionaux et le renforcement de l'attractivité de la région pour les 15-29 ans.

Fort de ses savoir-faire industriels et de son maillage de sites d'enseignement supérieur, le Centre-Val de Loire poursuivra le développement des lieux d'innovation et de recherche qui permettent aux différentes filières d'excellence de s'enraciner, de se développer et d'accélérer les transitions écologiques et énergétiques.



80 000
étudiants
en 2030

15 %
de la SAU*
labellisée ou en
cours de conversion
biologique
en 2030

*surface agricole utile



2 000 km
d'itinéraires
cyclables
touristiques en plus
entre 2016 et 2021



La Région propose notamment d'appuyer le développement des filières de l'économie verte, circulaire, sociale et solidaire, en valorisant les ressources spécifiques des territoires, dans une logique de gestion durable.

Nous proposons une dynamique de recomposition économique autour de l'innovation et des transitions numériques, écologiques et énergétiques.

Exemples de règles :

- **Règle 12** : Définir des dispositions permettant le renouvellement des populations et l'attractivité notamment par le maintien et l'accueil des jeunes.
- **Règle 13** : Préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager.
- **Règle 21** : Privilégier le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.
- **Règle 47** : Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT).

Les objectifs :

- 10.** Une qualité d'accueil et une attractivité renforcées pour booster notre développement économique et touristique
- 11.** Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive
- 12.** Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir
- 13.** Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux
- 14.** Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires
- 15.** La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe



Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable

La prise en compte de l'environnement doit être au cœur de toutes les stratégies et actions territoriales, tant ses différentes composantes sont riches et complémentaires mais aussi fragiles.

Ce principe est d'autant plus important que le changement climatique, actuellement à l'œuvre, exacerbe un certain nombre de problématiques. Il implique une réflexion globale sur l'énergie pour limiter le réchauffement de la planète et permettre une transition vers une société plus économe et moins carbonée.

Notre région s'engagera de manière ambitieuse et durable dans la mise en œuvre des priorités énergétiques et écologiques.

En optant pour le scénario d'une région couvrant ses besoins énergétiques à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération en 2050 et pour une réduction importante des consommations énergétiques, la Région et ses territoires engagent le Centre-Val de Loire sur une trajectoire vertueuse, porteuse d'emplois.

De même, nous voulons devenir une « région à biodiversité positive ». Cette ambition associée à un objectif global concernant la ressource en eau nous permettra de protéger dans le temps des ressources stratégiques et de renforcer les outils d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité régionale aux risques et au changement climatique.

Exemples de règles :

- **Règle 31** : Articuler sur chaque territoire les dispositifs en faveur de la transition énergétique.
- **Règle 32** : Favoriser les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables sur le parc bâti.
- **Règle 34** : Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires (eau, risques, confort thermique, agriculture, sylviculture).
- **Règle 40** : Identifier les mares, les zones humides, les haies bocagères et les pelouses sèches et calcicoles présentes dans les secteurs d'aménagements définis dans les documents d'urbanisme.
- **Règle 43** : Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets.



Les objectifs :

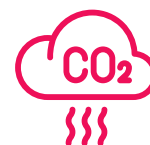
- 16.** Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies
- 17.** L'eau : une richesse de l'humanité à préserver
- 18.** La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive
- 19.** Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée
- 20.** L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

100 %
de la consommation régionale d'énergie couverte par la production d'énergies renouvelables en région en 2050



- 80 %
de gaspillage alimentaire en 2031 par rapport à 2013

-15 %
de déchets ménagers en 2025 par rapport à 2010



Réduire de **100 %** les émissions de GES d'origine énergétique entre 2014 et 2050

LA RÉGION 360°

TOUS MOBILISÉS AU SERVICE D'AMBITIONS PARTAGÉES

